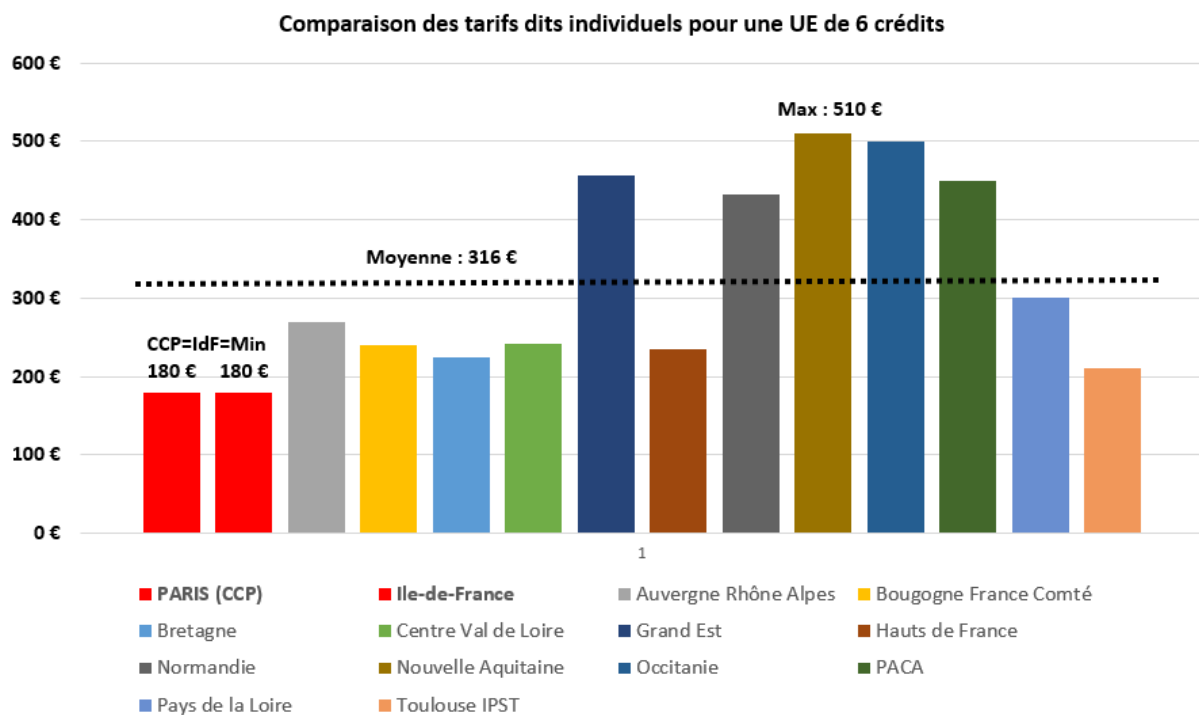


Politique tarifaire pour la campagne 2024-2025

Une révision généralisée des tarifs de formation du Cnam apparaît opportune au regard notamment de l'inflation constatée. Entre 2017 et 2023 l'inflation cumulée atteint +17 %, dont notamment +10 % sur les deux dernières années sachant que, dans le même temps aucune politique d'augmentation générale n'a été menée depuis plusieurs années.

Sauf exception, les tarifs des formations ont peu varié depuis plusieurs années. En particulier les tarifs du Centre Cnam Paris (CCP)¹ sont gelés depuis 2017. En conséquence, les tarifs du Cnam établissement public sont systématiquement inférieurs à ceux des centres en région². L'écart avec la moyenne des centres en région (CCR) est de 136 €, soit 43 %.



Les tarifs du Cnam sont par ailleurs très inférieurs à ceux de la concurrence, y compris publique. A titre d'exemple, pour une UE de 6 crédits, les tarifs CCP et CCR Ile de France sont de 180 €, là où ceux de l'Université Paris Saclay varient par exemple entre 561 € et 792 €, suivant le niveau de diplôme.

La révision à la hausse des tarifs du Cnam permettra ainsi de nous rapprocher des tarifs pratiqués tant par les centres Cnam en région que par les acteurs publics de la formation continue.

Au terme de consultations internes, il a ainsi été retenu le principe d'une augmentation tarifaire généralisée de +15 % pour les formations déjà ouvertes en 2023-2024, sauf dérogation. Cette hausse ne sera que de 10 % pour les activités de prestations (VAE, VAPP et VES), dont les tarifs actuels sont plus élevés que ceux de nos formations.

Pour que les publics les plus fragiles (bénéficiaires de minima sociaux, réfugiés, personnes placées sous main de justice) ne subissent pas cette hausse, il est proposé au conseil d'administration :

- **que le taux d'exonération dont ils bénéficient passe de 25 à 35 %, ce qui, dans les faits, gèlera les tarifs**
- **que les boursiers de l'enseignement supérieur puissent désormais aussi bénéficier de cette exonération**, conformément à la mission sociale du Cnam.

¹ Et subséquemment, ceux du Centre Cnam Ile de France, alignés sur ceux du Centre Cnam Paris.

² Hors cas particulier de subventions régionales en Grand Est et Nouvelle Aquitaine.